

****PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE****

Association : Malikassociation

Date : 16 février 2026

Lieu : Mirebeau

L'an deux mille vingt-six, le seize février, les membres de l'association Malikassociation se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à Mirebeau, sur convocation régulière, conformément aux statuts de l'association.

Présidence de séance

La séance est ouverte sous la présidence de :
Monsieur Ventôse-Simon Roger-lee, Président
Madame Ventôse-Simon Germaine, Co-présidente

Les membres présents reconnaissent que l'Assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ordre du jour
Modification des statuts de l'association

Adoption d'un nouvel Article X – Objet

Délibération

Le Président expose aux membres la nécessité de clarifier et d'actualiser l'objet social de l'association afin de mieux refléter ses actions et ses engagements actuels.
Après présentation et discussion, il est proposé à l'Assemblée d'adopter la nouvelle rédaction de l'Article X – Objet, comme suit :

Nouvelle rédaction de l'Article X – Objet

Article X – Objet

L'association a pour objet l'assistance, l'hébergement temporaire et l'accompagnement social, éducatif et humain de jeunes en difficulté, sans discrimination.

Elle intervient notamment auprès :

- de jeunes femmes en situation de vulnérabilité sociale ou personnelle,
- de jeunes hommes en attente d'un parcours éducatif, de formation supérieure ou d'insertion professionnelle,

– plus largement, de jeunes confrontés à des situations de précarité, de rupture sociale ou nécessitant une phase de transition vers l'autonomie.

L'association agit dans un but exclusivement social, éducatif et humanitaire, sans recherche de profit.

Les éventuels excédents sont intégralement réinvestis dans la réalisation de l'objet social. Les dirigeants exercent leurs fonctions à titre bénévole.

Vote

Cette modification des statuts est mise aux voix.

Après délibération, la modification de l'Article X est adoptée à l'unanimité des membres.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au Président pour effectuer les formalités légales et administratives nécessaires à la mise à jour des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à Mirebeau, le 16 février 2026.

Le Président

M. Ventôse-Simon Roger-lee

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

La Co-présidente

Mme Ventôse-Simon Germaine

Signature :

A handwritten signature in black ink, featuring two large, prominent loops at the top, followed by a series of smaller loops and a long, sweeping horizontal stroke at the bottom.